



CONTRAT DE RÉSERVATION

à renvoyer à :

Camping Le Martin-Pêcheur
155 avenue du Marais Poitevin
79460 Magné

Tél. : +33(0) 549 357 181

NOM
Prénom
Adresse
.....
CP Ville
Pays
Tél.
E-mail

Accompagnants

Nom..... Prénom..... Né(e).....
Nom..... Prénom..... Né(e).....
Nom..... Prénom..... Né(e).....
Nom..... Prénom..... Né(e).....
Nom..... Prénom..... Né(e).....

Animal OUI NON Type :

(chien 1^{ère} et 2^e catégorie non accepté *)

(* Chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2 d'après la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999. Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural. Race des chiens Interdites: Pit-Bull, Boerbull, Rottweiler, Mastiff, Tosa-Inu, Staffordshire, Bull-Terrier, American Staffordshire Terrier

Emplacement camping

- Tente Caravane (long :)
 Camping-car Voiture supplémentaire
 Électricité

Emplacements disponibles à 14 h le jour de votre arrivée
et libérés avant 12 h le jour de votre départ.

Acompte Emplacement

Acompte camping : **25 %** du séjour €
Frais de dossier €
Assurance annulation facultative (..... €)

TOTAL = €

cf Tarifs et modalités sur la brochure et le site Internet.

Dates de séjour : Date d'arrivée..... Date de départ..... Nombre de nuits.....

Avez-vous une demande particulière ?

Comment avez-vous connu le camping Le MARTIN-PÊCHEUR ?

Règlement

- Chèque (à l'ordre du Camping Le MARTIN-PÊCHEUR)(France seulement) Chèque Vacances
 Carte Bancaire n° ____ / ____ / ____ / ____ date d'expiration : __ / __ Cryptogramme : ____

Le camping Le MARTIN-PÊCHEUR confirmera votre réservation à réception du règlement de l'acompte et des frais de réservation et vous adressera en retour une lettre de confirmation de réservation à présenter à votre arrivée au camping.

Je m'engage à régler le solde de mon séjour la veille de mon départ et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'assurance et les approuve. Fait à le
Signature :

Conditions générales de vente Camping LE MARTIN-PÊCHEUR

La location d'un emplacement ou d'un hébergement implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

Location d'emplacements : Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car.

Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend une installation, 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, (aux dates et heures d'ouverture).

Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité, etc) font l'objet d'un coût journalier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

Règlement du séjour : La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'un acompte et des frais de dossier.

Le solde du séjour doit être réglé la veille du départ du camping.

Modifications de séjour : Possibilité de modification sous réserve de disponibilité.

Arrivées retardées / départs anticipés : En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

Promotions - Ventes de dernière minute : Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

Annulation : Dans le cas d'une annulation du fait du camping : les sommes versées seront remboursées sauf en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation du fait du client: celui-ci devra avertir par écrit le camping (fax, courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

Barème d'annulation :

- Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué. Les frais de réservation sont conservés.
- Entre 30 jours et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte et les frais de réservation sont conservés et représentent le règlement des frais d'annulation.
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

Assurance annulation facultative : Nous vous proposons une assurance annulation facultative. En cas d'annulation pour un motif couvert par l'assurance, celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat, à l'exception des frais de dossier et d'assurance.

Règlement intérieur : Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Juridiction : Les tribunaux de NIORT sont seuls compétents en cas de litige.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR – CEA

Résumé des conditions : (Conditions générales complètes sur demande)

Garantie d'annulation :

- décès, accident, maladie grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille y compris l'aggravation d'une maladie préexistante,
- dommages matériels graves à la résidence principale, secondaire ou aux locaux professionnels de l'assuré,
- vol dans ses locaux professionnels ou privés 48 h avant le départ
- complications de grossesse et leurs suites,
- annulation d'une des personnes inscrites pour une raison couverte par le contrat,
- événement d'ordre administratif ou professionnel :
 - mutation professionnelle ou modification ou suppression des congés payés (franchise 25 %)
 - licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint,
- contre-indication ou suite de vaccination,
- dommages graves au véhicule dans les 48 heures avant le départ,
- vol des papiers d'identité 48 heures avant le départ (franchise 25 %)
- départ manqué : indemnité égale au maximum à 50 %

Barème des Remboursements :

- De la réservation à 30 jours avant le départ : 25 % du montant total de la location (totalité de l'acompte versé)
- Moins de 30 jours avant le départ : 100 % du montant total de la location
- Franchise par personne toujours déduite de l'indemnité versée 15 Euros par location.
- les frais de dossier et d'assurance ne sont pas remboursés.

Garantie Interruption de séjour :

CEA rembourse les prestations non consommées au prorata temporis, en cas de :

- Maladie ou accident graves, décès de l'assuré, son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants au 1er degré, ses frères, soeurs.
- Dommages graves d'incendie, d'explosion, dégât des eaux ou causés par les forces de la nature, ou par suite de vol important dans les locaux privés ou professionnels de l'assuré.

Exclusions : Sinistres provoqués par une guerre, une grève, effets nucléaires, intentionnellement par l'assuré, suicide ou tentative de suicide, usage de drogue/médicaments non prescrits par un médecin, état alcoolique.